

PROCEDURE RELATIVE A LA SOUTENANCE DE THESE

Arrêté du 25/05/2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (articles 17, 18, 19).

Validée par la commission de la recherche Unistra du 16/11/2016 et commission recherche UHA du 18/11/2016.

A votre disposition sur le site de l'ED 270, rubrique doctorat/soutenance de thèse : la proposition de jury, la procédure de soutenance, un guide de rédaction, les 1^{ère} et 4^e pages de couverture, une feuille de style, quelques conseils, ...

2 mois avant la date de soutenance

1. le directeur de thèse

■ adresse à l'ED 270

- la proposition de rapporteurs et de jury sur le formulaire prévu à cet effet pour signature du directeur de l'ED. Il indique la date, l'heure et le lieu de soutenance.

Composition du jury : 4 à 8 membres.

- la moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés ;
- la moitié du jury doit être composée de personnalités extérieures à l'unité de recherche, au Collège doctoral de site, à savoir extérieur à l'Ecole doctorale du candidat et à l'ensemble des établissements du site «Université de Strasbourg »,
- dans la mesure du possible, le jury doit permettre une représentation équilibrée de femmes et d'hommes ;
- les éventuels membres invités (en nombre très limité) ne font pas partie officiellement du jury.

2. le candidat

■ adresse à l'ED 270

- un cdRom contenant :
 - l'exemplaire provisoire de la thèse
 - le résumé de thèse en français (3 à 4 pages dactylographiées). Il précise à la fin du résumé la liste des tous ses travaux, publiés ou en cours et des communications auxquelles son travail a déjà donné lieu (avec les noms de tous les auteurs). En cas contraire, il fait figurer l'indication «aucune publication » et/ou « aucune communication ».

■ adresse au Collège Doctoral de site

- un exemplaire en version électronique du résumé de thèse en français (3 à 4 pages dactylographiées). Il précise à la fin du résumé la liste des tous ses travaux, publiés ou en cours (y compris les brevets) et des communications auxquelles son travail a déjà donné lieu (avec les noms de tous les auteurs). En cas contraire, il fait figurer l'indication «aucune publication/brevet » et/ou « aucune communication ».

Attention : Pour les soutenances prévues entre le 20 août et le 7 septembre, le dépôt de la proposition de jury doit être fait au 15 juin.

6 semaines, au plus tard, avant la date de soutenance

le candidat

■ **adresse, à chaque rapporteur et chaque membre du jury, un exemplaire « papier » de sa thèse**, après validation de celui-ci par la direction de l'Ecole Doctorale et le président de l'Université.

3 semaines avant la date de soutenance

le candidat

■ **dépose au Collège doctoral de site un exemplaire électronique de sa thèse.**

Au moins 14 jours avant la date de soutenance

les rapporteurs

■ **adressent au Collège Doctoral de site**

leurs rapports, accompagnés du formulaire leur ayant été transmis. L'autorisation de soutenance est donnée par le président de l'université sur avis de la direction de l'Ecole Doctorale et au vu des rapports, s'ils sont favorables.

Attention : Pour les soutenances prévues entre le 20 août et le 1er septembre, les rapports des rapporteurs doivent parvenir au collège doctoral au plus tard le 16 juillet.

la soutenance

le président du jury

est désigné par les membres du jury. Il doit être professeur ou assimilé et ne peut pas être le directeur de thèse. Un émérite ne peut pas présider un jury de thèse.

A titre exceptionnel, une soutenance peut inclure des moyens de visioconférence. Dans ce cas, les membres du jury, à l'exception du président du jury, peuvent participer à la soutenance par ces moyens, selon une procédure mise en place dans l'établissement. Bien que formellement, le présentiel ne soit obligatoire que pour le candidat et le président du jury, une telle situation ne devra être que tout à fait exceptionnelle et justifiée auprès du président de l'université dans les meilleurs délais. Dans le cas d'une soutenance incluant la visioconférence, la désignation du président du jury se fera nécessairement en amont de la date de la soutenance.

A l'issue de la présentation par le doctorant, le président du jury donne prioritairement la parole aux rapporteurs.

la délibération (discussion, décision, rapport, signatures)

Tous les membres du jury (directeur(s) de thèse inclus) participent à la phase de discussion (*les membres invités ne faisant pas partie officielle du jury, ils ne participent pas à la délibération*). Le(s) directeur(s) de thèse ne participe(nt) pas à la phase de décision (évaluation de niveaux, décision finale d'attribution ou non du doctorat). En revanche, il(s) signe(nt) le rapport de soutenance.

après la soutenance

le président du jury

transmet au Collège doctoral - Université de Strasbourg, le rapport de soutenance au plus tard un mois après la soutenance.

le candidat

■ dépose

les résumés en français et en anglais, sa thèse avec corrections s'il y a lieu, le contrat d'édition électronique de la thèse complété et signé, et le formulaire d'enregistrement de thèse sur le guichet "Dépôt-Thèses" (via son ENT onglet "Mon dossier") dans un délai d'un mois s'il n'y a pas de corrections à apporter à son manuscrit, dans un délai de trois mois s'il y a des corrections à effectuer. La validation des corrections doit être certifiée par le président du jury.

■ adresse à l'ED 270

2 exemplaires « papier » de sa thèse corrigée pour la BNU et la bibliothèque de Théologie du Palais Universitaire

le Collège doctoral - Université de Strasbourg

transmet une attestation de diplôme (sur demande de l'intéressé(e)) si l'exemplaire définitif, tenant compte de l'avis de jury de soutenance, a été déposé - via l'ENT.

Le diplôme sera remis l'année suivante lors de la cérémonie officielle ou envoyé par courrier spécial sur demande du docteur.

A noter :

Pour une soutenance avant le 30 septembre, le doctorant n'aura pas à se réinscrire.

Pour une soutenance avant les congés de Noël, l'université remboursera les droits de scolarité équivalents au deuxième semestre.